



# Le conseil informe



## Discours du budget 2010 La Doré, le 21 décembre 2009 à 20h00

La Municipalité de La Doré abordera la 10<sup>ième</sup> année de ce 21<sup>ième</sup> siècle avec une vision durable de son développement et pour laquelle prendra place un équilibre budgétaire selon les trois principes de ce type de développement, c'est-à-dire un équilibre entre les catégories d'interventions de la Municipalité.

Ainsi, au cours des cinq prochaines années, la Municipalité accordera autant de valeur aux trois grands secteurs d'intervention des gouvernements:

- l'économie
- le socio-communautaire
- l'environnement

Afin d'assurer la mise en place de cette orientation, des investissements supplémentaires seront requis, principalement pour maintenir et augmenter la qualité de vie ainsi que notre population.

Des investissements sont urgents afin de rendre efficaces et fiables nos différents réseaux.

La diversification de notre économie et la reproduction des emplois sont la clé de notre futur. Dès 2010, la Municipalité amorcera plusieurs stratégies afin d'accueillir de nouvelles activités économiques, principalement sur les espaces détenus par la Municipalité dans la zone industrielle et dans la zone récréo touristique de la rivière Ashuapmushuan, en dehors de la réserve aquatique qui y est projetée.

Les membres du conseil municipal ainsi que les membres de l'administration ont procédé à l'analyse des résultats prévus pour l'exercice 2009 et des besoins en ressources financières pour accomplir ces virages.

Le conseil en est venu à la conclusion qu'un accroissement des revenus de la Municipalité était nécessaire pour rencontrer ses cibles et assurer la durabilité de notre collectivité.

Des revenus additionnels seront aussi nécessaires afin de prendre en charge les accroissements des charges dans les domaines suivants :

- Le traitement des matières résiduelles dont la facture de la Régie des matières résiduelles atteindra 165 897\$ pour 2010.
- Des coûts additionnels imputables à l'augmentation constante des coûts de l'énergie, des matériaux et des équipements.
- Des frais supplémentaires en administration, principalement ceux attribuables aux assurances et aux ajustements des salaires découlant d'une récente convention collective.
- Une hausse des charges pour le service de protection des incendies.



- Une augmentation des coûts en intérêts et en capital résultant des investissements de la Municipalité
  - dans des logements sociaux
  - dans la voirie locale et l'amélioration des infrastructures des rues
  - dans les systèmes de production d'eau potable et des égouts
  - de la modernisation et de la réparation des édifices communautaires et sportifs

### **Le conseil a aussi rééquilibré certaines charges en raison de ces différents coûts.**

Un autre facteur contribuera encore cette année à accroître les besoins financiers de notre Municipalité. En effet, les charges transférées sous forme de quotes-parts de la MRC du Domaine-du-Roy se chiffreront à 247 738\$ en 2010. Celles-ci représentent maintenant près de 15 % du budget de la Municipalité et elles n'incluent pas les coûts de la Sûreté du Québec ni ceux de la Sécurité incendie Saint-Félicien-Saint-Prime-La Doré. Cette situation de transfert des coûts vers les municipalités locales fait en sorte qu'il est devenu incontournable de soumettre ces charges supplémentaires sous forme de taxes municipales et aussi de tarifications des services en vertu du principe « **utilisateur/payeur** ».

Le conseil adoptera un budget équilibré avec une prévision des recettes de **1 747 164\$ pour l'année 2010**. Il est estimé que le surplus accumulé devrait être de **239 187\$ au 31 décembre 2009**. Ce surplus étant composé principalement de fonds réservés et de revenus reportés. **Il ne sera pas affecté par mesure de prudence en raison de la conjoncture financière prévisible pour 2010.**

Le conseil municipal a maintenu ses orientations politiques afin d'assurer la vitalité future de notre collectivité. Les programmes de revitalisation et de stimulants économiques en vigueur seront donc tous reconduits.

Le conseil met en place une planification de plusieurs investissements dans les immeubles et dans ses réseaux afin d'assurer la conservation de l'avoir des contribuables, de maintenir la fiabilité et la qualité des réseaux d'aqueduc et d'égout. Les **deux réserves financières** destinées à des travaux futurs de réfection et de maintien **des réseaux d'aqueduc et d'égout** sont inscrites encore cette année au budget.

Le conseil municipal a complété son programme de relève en ressources humaines. Le niveau et le nombre de postes ont été ramenés en adéquation avec les besoins de la collectivité. Des ajustements aux effectifs et aux salaires ont été appliqués par une négociation concluante en septembre 2009. Cette entente demeurera en vigueur pendant les trois prochaines années.

D'importants travaux d'améliorations de la fiabilité de notre réseau d'aqueduc et de rénovations des rues ont été mis en route en 2009 et ceux-ci se poursuivront au cours des trois prochaines années. Les revenus de la taxe d'accise sur l'essence ainsi que les programmes d'infrastructures seront sollicités afin de réaliser ceux-ci. La portion municipale de ces investissements sera assurée par des activités financières à partir du budget 2010, par l'utilisation des réserves et des emprunts à long terme, puisque le service de la dette de notre Municipalité est favorable.

Les membres du conseil municipal participeront directement dans les corporations et organismes qui sont dans l'environnement comptable de la Municipalité. Ces participations amélioreront la concertation et l'efficacité. Nous introduirons des incitatifs à la vie politique locale afin d'assurer l'autonomie et le dynamisme de notre collectivité en regard de son futur.



Dans la préparation du budget 2010, le conseil disposait de valeurs imposables qui totalisent **59 312 400\$**. C'est sur cette base que l'exercice **budgetaire proposé ce soir a été établi**.

Le conseil municipal autorise donc, pour 2010, une hausse de 0.09\$ sur la taxe résiduelle qui passera de **1.10\$ à 1.19\$ du 100\$** d'évaluation.

La taxe non résidentielle passe de **1.85\$ à 2.25\$ du 100\$** d'évaluation. Cette mesure qui s'applique aux commerces locaux assurera une participation équivalente dans la prise en charge des coûts municipaux supplémentaires.

La taxe industrielle est portée **de 2.22\$ à 2.70\$ du 100\$** d'évaluation. Les installations industrielles à La Doré ont été dévaluées de 282 000\$. Une augmentation de la taxe industrielle et un ajustement des services permettront une contribution adéquate en fonction du niveau de sollicitation des équipements et des ressources par cette catégorie d'immeubles.

Les immeubles agricoles seront ajustés de **0.90\$ à 0.99\$ du 100\$** d'évaluation. Le conseil a considéré la prise en charge d'une portion de cette taxe par la ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**La tarification des services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles** sera fixée selon le même modèle qui est en vigueur depuis 2002, c'est-à-dire la fixation des tarifs en fonction des coûts de leur livraison.

L'**aqueduc** passera de **193.60\$** à **203.60\$** par service afin de prendre en charge les coûts supplémentaires de l'énergie, de la main-d'œuvre, de l'entretien et des intrants.

La tarification du service des **égouts** sera portée de **179.25\$** à **189.25\$** par service pour les mêmes raisons que l'aqueduc.

La tarification du service de gestion des matières résiduelles passera de **175\$** à **217\$** par porte, c'est-à-dire le coût additionnel de **42\$** qui nous a été facturé par la nouvelle régie et la MRC du Domaine-du-Roy pour ces services.

Les immeubles identifiés par la Régie des matières résiduelles comme ICI, c'est-à-dire les Institutions, les Commerces et les Industries, sont assujettis au règlement 209-2009 de la MRC du Domaine-du-Roy. Ils seront tarifés à 405\$ par ICI. Le conseil municipal a décidé de transférer aux citoyens le coût total de cette nouvelle activité pour le développement durable et la consommation responsable.

Le conseil supportera les organismes qui contribueront à l'amélioration de la qualité de la vie et au progrès civique de notre collectivité. La Municipalité analysera les mesures et les actions volontaires que les organismes mettent de l'avant et elle priorisera celles ayant un impact significatif dans notre collectivité, en regard avec la vie communautaire et de la cohésion sociale.

La Municipalité réalisera également des actions concrètes pour la promotion de sa collectivité dans les secteurs de la foresterie durable, de la nouvelle agriculture, du patrimoine, du plein air et du tourisme durant l'année 2010.

Une mise à jour du plan stratégique de la Municipalité sera réalisée et ce dernier donnera une perspective pour les cinq prochaines années.

Jacques Asselin, maire



## TAUX DE TAXATION 2010

SOMMAIRE	TAUX 2009	TAUX 2010
Taxe foncière générale du 100\$	1.10\$	1.19\$
Taxe foncière générale règlements d'emprunts du 100\$	0.1467\$	0.1210\$
Taxe foncière spéciale du 100\$ (Résidence Dorée)		* Taux variés
Taxe du non résidentiel du 100\$ (commerce)	1.85\$	2.25\$
Taxe industrielle du 100\$	2.22\$	2.70\$
Tarif compensation aqueduc (par unité)	193.60\$	203.60\$
Tarif compensation égout (par unité)	179.25\$	189.25\$
Tarif ordure résidence	175.00\$	217.00\$
Tarif ordure commerce, ferme, industrie (I.C.I.)	175.00\$	405.00\$
Tarif ordure chalet saisonnier (par unité)	40.00\$	60.00\$
Tarif ordure chalet permanent (par unité)	108.00\$	120.00\$

\* générale 0.026\$, non-résidentielle 0.049\$, industrielle 0.061\$, six logements et plus 0.026\$, terrain vague 0.027\$, agricole 0.021\$

## DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2010

RECETTES	DÉPENSES
Taxes <b>904 492\$</b>	Administration générale <b>364 323\$</b>
Compensation de taxes <b>475 744\$</b>	Police (Sûreté du Québec) <b>68 590\$</b>
Services rendus et paiements tenant lieu de taxes <b>34 580\$</b>	Incendie <b>97 654\$</b>
Intérêts & impositions de droits, amendes <b>27 485\$</b>	Voirie municipale (été) <b>66 820\$</b>
Transferts <b>304 863\$</b>	Enlèvement de la neige <b>127 040\$</b>
<b>TOTAL DES RECETTES 1 747 164\$</b>	Éclairage, circulation, Transport adapté <b>30 224\$</b>
<b>Le SURPLUS accumulé au 31 déc 2009 est estimé à \$239 187 et il n'est pas affecté.</b>	Eau potable <b>133 498\$</b>
	Eaux usées et réseau d'égout <b>51 055\$</b>
<b>L'évaluation foncière de la résidence moyenne est de 62 808\$ (60 392\$ en 2009) et le compte de taxes est de 1 450\$ (1 283\$ en 2009) pour tous les services en 2010 soit : 167\$ de plus qu'en 2009 une hausse de 13% comprenant une augmentation de 87\$ pour les ordures. Le petit commerce passe de 2 069\$ à 2 541\$ en 2010 une hausse de 472\$.</b>	Matières résiduelles <b>169 041\$</b>
	Santé et bien-être <b>31 800\$</b>
	Urbanisme, Zonage mise en valeur du milieu <b>47 788\$</b>
	Aide au dév.. économique, programmes, tourisme et autres <b>160 272\$</b>
	Parc, loisirs et culture <b>126 970\$</b>
Le programme d'investissements en immobilisations à court et moyen terme demande 1 395 488\$ pour améliorer nos infrastructures et bâtiments. Les programmes gouvernementaux et d'autres modes de financement seront explorés pour sa concrétisation.	Remboursement dette & intérêts <b>197 758\$</b>
	Immobilisations et réserve pour l'eau potable et les égouts <b>67 000\$</b>
	<b>TOTAL DES DÉPENSES ET IMMOBILISATIONS 1 739 833\$</b>

